

14. **Le Comité recommande que le gouvernement envisage de nouvelles initiatives pour encourager la formation scientifique à tous les niveaux.**

C. Accréditation des immigrants spécialisés

Au cours de la prochaine décennie, le Canada connaîtra une pénurie de scientifiques. Par le passé, il a compté sur l'immigration pour répondre à ses besoins en matière de main-d'oeuvre spécialisée. Or, d'autres pays qui connaissent des pénuries semblables lui font une concurrence de plus en plus forte pour recruter des spécialistes possédant les compétences dont ils ont besoin. Au Canada, le problème est d'autant plus grave que les employeurs et les organismes d'accréditation hésitent souvent à reconnaître les diplômes de nombreux immigrants spécialisés.

15. **Le Comité recommande aux gouvernements de tâcher d'éliminer les obstacles artificiels qui empêchent le Canada d'utiliser les compétences des immigrants reçus.**

DROITS DU FÉDÉRAL EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

A. Revendications du gouvernement fédéral au chapitre de la recherche et du développement subventionnés

Le Comité craint que le Canada ne perde les avantages importants de la recherche et du développement lorsque les droits de propriété intellectuelle qui en découleront seront vendus à des entreprises non originaires. Par «originaires», on entend toute entreprise qui dirige la planification stratégique, la commercialisation, la recherche et le développement de ses principaux produits ainsi que les fonctions de son siège social qui s'y rattachent à partir d'un siège canadien, que l'entreprise appartienne à des intérêts canadiens ou non. Le Comité estime que l'appui du gouvernement fédéral en matière de R-D l'autorise à réclamer une certaine partie des droits de propriété intellectuelle découlant des projets qu'il a financés.

16. **Le Comité recommande que le gouvernement fédéral soit indemnisé pour la vente ou le transfert à des entreprises non originaires de toute propriété intellectuelle découlant des contributions fédérales directes à la recherche et au développement.**

B. Propriété intellectuelle du gouvernement fédéral

La propriété intellectuelle est une conséquence importante de la recherche et du développement. Sa commercialisation profite à l'économie canadienne à bien des égards.